CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 06 mai 2019 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE

MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

ABSENTE : MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLÈRE

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item *divers* ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1ER AVRIL 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er avril 2019 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er avril 2019 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-03**

**ADOPTION-LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 AVRIL 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 30 avril 2019 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cent-soixante-six-mille-six-cent-trente-deux-dollars et soixante-sept-cents (166,632.67$) de déboursés et de dix-mille-six-cent-vingt-sept-dollars et trente-trois-cents (10,627.33$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de cent-soixante-dix-sept-mille-deux-cent-soixante-dollars (177,260.00$);

QUE ces dépenses font partie intégrante du procès-verbal comme s’ils sont ici au long reproduits.

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense d’autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier à payer.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-04**

**APPROBATION-RAPPORT FINANCIER POUR L’EXERCICE FINANCIER 2018 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du rapport financier 2018 de la Municipalité de Sainte-Félicité, préparé par Raymond Chabot Grant Thornton en date du 27 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve le Rapport financier pour l’exercice financier 2018.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-05**

**RAPPORT FINANCIER 2018-VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL) DU PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE DE LA PART DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC-ATTESTATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du rapport des frais encourus du rapport financier 2018 dans le cadre du *Volet entretien du réseau local* (ERL) du Programme d’aide à la voirie locale de la part du Ministère des transports du Québec, préparé par Raymond Chabot Grant Thornton en date du 27 avril 2019;

Montant de l’aide financière : 117,095$

Total des frais encourus admissibles au volet ERL

Dépenses de fonctionnement (excluant l’amortissement)

° Dépenses relatives à l’entretien d’hiver : 110,617$

° Dépenses autres que pour l’entretien d’hiver : 47,797$

Total des frais encourus admissibles : 158,414$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu’ils l’ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-06**

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 131, INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE VIE, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 116 »**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Andrew Turcotte, maire, dépose et présente le projet de Règlement numéro 131, intitulé « Règlement sur la qualité de vie, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 116;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

DE prendre acte de fait du dépôt et de la présentation du projet de Règlement numéro 131, intitulé « Règlement sur la qualité de vie, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 116.

|  |
| --- |
| **AVIS DE MOTION**  **RÈGLEMENT NUMÉRO 131, INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE VIE, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 116**  Monsieur le conseiller, Fidélio Simard, donne avis de motion qu’il sera présenté pour adoption, à une prochaine séance du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité, le Règlement numéro 131, intitulé « Règlement sur la qualité de vie, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 116.  Le règlement a pour objet :  ° D’adopter un nouveau règlement pour assurer la paix, l’ordre, le bon gouvernement, les rapports de bon voisinage et le bien-être général de la population. |

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-07**

**DEMANDE DE SOUSMISSIONS GRÉ À GRÉ-TRAVAUX DE GRAIDAGE-ÉTÉ 2019**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité prévoit faire des travaux de graidage durant la saison estivale 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

° D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions de gré à gré pour des travaux de graidage durant la saison estivale 2019.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-08**

**ENGAGEMENT DE NUMERO D’EMPLOYÉ : 32-0013 COMME EMPLOYÉ MUNICIPAL A TEMPS PARTIEL-ÉTÉ 2019**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire engager un employé municipal à temps partiel pour la saison estivale 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité engage numéro d’employé : 32-0013 comme employé municipal à temps partiel au taux horaire brut de 17.24$ à 40 heures par semaine pour la saison estivale 2019;

° QUE le directeur général et secrétaire-trésorier sera responsable du nombre de semaines pour la durée de semaines d’engagement de l’employé municipal à temps partiel.

° QUE le maire et le directeur général sont autorisés à signer un contrat d’engagement.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-09**

**APPROBATION-VACANCES ANNUELLES 2019 DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du calendrier des vacances annuelles 2019 des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est en accord avec le calendrier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve le calendrier des vacances annuelles 2019 des employés municipaux;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise les vacances annuelles 2019 des employés municipaux.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-10**

**AUTORISATION-COMMANDE DE SEL EN VRAC-MINES SELEINE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité doit procéder à la commande de sel en vrac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Yves Chassé, à procéder à la commande de cinquante (50) tonnes de sel en vrac chez Mines Seleine au coût de cent-onze-dollars et soixante-quinze-cents (111.75$) taxes en sus.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-11**

**DÉPÔT-CONFIRMATION D’APPROBATION DU MAMH ET DU MTQ-PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE-TECQ 2014-2018**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 1er mai 2019, Monsieur Jean-François Bellemare, directeur général du Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation informe la municipalité que la programmation de travaux révisée, présentée par la municipalité le 24 avril 2019 a été acceptée par le MAMH et par le Ministère des transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

° DE prendre acte de fait de la lettre de confirmation d’approbation de la programmation de travaux révisée pour la TECQ 2014-2018 par le MAMH et le MTQ.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-12**

**AUTORISATION-APPEL D’OFFRES SUR INVITATION PUBLIQUE-SEAO-TRAVAUX DE RÉFECTION DE CONDUITES D’AQUEDUC ET D’ÉGOÛTS-SECTEUR CENTRE DU BOULEVARD PERRON**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité prévoit faire des travaux de réfection de conduites d’aqueduc et d’égoûts dans le secteur centre du Boulevard Perron;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles à la TECQ 2014-2018 et que le Ministère des Affaires municipales et de l’habitation et le Ministère des transports du Québec en date du 1er mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Yves Chassé, à procéder à une demande de soumissions sur invitation publique sur le SEAO dans le cadre du projet de réfection de conduites d’aqueduc et d’égoûts dans le secteur centre du Boulevard Perron.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-13**

**DEMANDE DE MADAME DIANE MÉTIVIER-DOSSIER ÉROSION DES BERGES-DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT la demande formulée par Madame Diane Métivier au Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité concernant une demande d’aide financière dans le dossier d’érosion des berges;

CONSIDÉRANT QUE la demande formulée a été prise en considération par le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité lors de la séance ordinaire tenue le 06 mai 2019;

CONSIDÉRANT les enjeux importants d’érosion des berges pour la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité ne peut intervenir financièrement dans le dossier d’érosion des berges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité transmette le dossier auprès du Ministère de la sécurité publique du Québec pour analyse;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité demande une aide financière auprès du Ministère de la sécurité publique du Québec pour tous les secteurs affectés sévèrement par l’érosion des berges de la municipalité;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité juge important de l’intervention et la collaboration du Ministère de la sécurité publique dans le but de protéger la sécurité des propriétaires riverains de la municipalité;

° QUE le dossier de demande et la présente résolution soient transmis au député de Matane-Matapédia, Monsieur Pascal Bérubé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-14**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DES ÉLÈVES DU 3E CYCLE-ÉCOLE DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris en considération la demande d’aide financière formulée par les élèves du 3e cycle ainsi que leur enseignante Isabelle Caron de l’École de Sainte-Félicité pour effectuer le nettoyage de la halte routière et des berges en mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accorde une aide financière d’un montant de 50.00$ à l’École de Sainte-Félicité pour effectuer le nettoyage de la halte routière et des berges en mai 2019;

° QUE le chèque sera transmis lorsque la municipalité sera avisé que les travaux de nettoyage seront réalisés;

° QUE le montant d’aide financière soit pris dans le poste budgétaire 02-11000-970.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-15**

**DÉPÔT-PLAN D’AMÉLIORATION DES PARCS ET ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET SPORTIFS-UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT**

CONSIDÉRANT QUE l’Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent a transmis un plan d’amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs de la Municipalité de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° De prendre acte de fait du dépôt du plan d’amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs préparé par l’URSL du BSL.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-16**

**APPROBATION-PLAN DE MISE EN ŒUVRE PRÉVU POUR L’ANNÉE 1-SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du Plan de mise en œuvre prévu pour l’année 1 (2016-2017) du service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve le plan de mise en œuvre prévu pour l’année 1 (2016-2017) du service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-17**

**APPROBATION-PLAN DE MISE EN ŒUVRE PRÉVU POUR L’ANNÉE 2-SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du Plan de mise en œuvre prévu pour l’année 2 (2017-2018) du service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve le plan de mise en œuvre prévu pour l’année 2 (2017-2018) du service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-18**

**DÉPÔT-PROCÈS-VERBAL DE L’OUVERTURE DES SOUMISSIONS-ACQUISITION D’UNE 2E POMPE POUR LA STATION D’ÉPURATION DES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a transmis au Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité le procès-verbal de l’ouverture des soumissions pour l’acquisition d’une 2e pompe pour la station d’épuration des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers :

° DE prendre acte de fait du dépôt du procès-verbal de l’ouverture des soumissions pour l’acquisition d’une 2e pompe pour la station d’épuration des eaux usées.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-19**

**ADJUDICATION DE SOUMISSION-ACQUISITION D’UNE 2E POMPE POUR LA STATION D’ÉPURATION DES EAUX USÉES-ENTREPRISE L.M. INC.**

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offre a été lancé par la résolution numéro 2019-03-06 pour l’acquisition d’une 2e pompe pour la station d’épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU’une seule (1) seule soumission a été reçu, tel qu’il appert au procès-verbal d’ouverture de soumission du 17 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

° D’adjuger en faveur des Entreprises L.M. inc., la soumission pour l’acquisition d’une 2e pompe pour la station d’épuration des eaux usées au montant de vingt-sept-mille-cent-quatre-vingt-onze-dollars et cinquante-neuf-cents (27,191.59$) taxes incluses;

° QUE le montant pour l’acquisition d’une 2e pompe pour la station d’épuration des eaux usées fait partie de la TECQ 2014-2018.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-20**

**JOURNÉE DE MOBILISATION DU MILIEU RURAL-CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT-ÉLUS-DG-INVITATION DE LA TABLE DE CONCERTATION EN DÉVELOPPEMENT RURAL-INSCRIPTION**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a reçu l’invitation de la conseillère en développement rural de la MRC de La Matanie, Madame Vanessa Caron, pour participer à une journée de mobilisation du milieu rural sous le thème de la *collaboration entre conseils municipaux et corporations de développement* qui se tiendra la 25 mai 2019 de 9h00 à 13h30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° D’autoriser les inscriptions des personnes suivantes à la journée de mobilisation du milieu rural :

Monsieur Andrew Turcotte, maire

Madame Sandra Bérubé, conseillère

Madame Diane Marceau, conseillère

Madame Tita St-Gelais, conseillère

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-21**

**DEMANDE DE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT-COOPÉRATIVE SOLIDARITÉ SANTÉ DES GENS D’ICI DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT la demande formulée dans une correspondance du 15 avril 2019 par la Coopérative Solidarité Santé des Gens d’ici de Sainte-Félicité pour le déneigement du stationnement par la Municipalité de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité accepte de déneiger sans frais pour la saison hivernale 2019-2020 le stationnement de la Coopérative Solidarité Santé des Gens d’ici de Sainte-Félicité;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité informe la Coopérative Solidarité Santé des Gens d’ici de Sainte-Félicité que le déneigement se fera **après** les priorités de déneigement de la municipalité;;

QUE la Coopérative Solidarité Santé des Gens d’ici de Sainte-Félicité devra faire une demande écrite de déneigement à chaque saison hivernale.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-22**

**APPEL DE PROJET PUBLIC-FTD-PDC VOLET LOCAL (6,400.00$) 2019-2020**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire demander un appel de projet public dans le cadre du programme du Fond de développement du territoire de la MRC de La Matanie- FDT-PDC-Volet local (6,400.00$) pour l’année financière 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° D’autoriser un appel de projet public dans le prochain *Petit Journal* de la Municipalité dans le cadre du programme FDT-PDC-Volet local.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-23**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE-PROGRAMME PRIMADA-TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT les besoins constatés pour assurer un environnement sécuritaire et sécurisant pour les aînés et de favoriser un mode de vie actif en aménagement un milieu de vie propice à la détente et à la marche;

CONSIDÉRANT QUE le besoin ci-haut mentionné fait partie du plan d’action de la Politique des aînés de la Municipalité de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT la possibilité de financier une partie des travaux de réaménagement de la rue principale via le Programme d’infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide du programme*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le dépôt d’une demande d’aide financière au *Programme d’infrastructures Municipalité amie des aînés* (PRIMADA);

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité s’engage à respecter toutes les modalités incluent dans le *Guide du programme* qui s’appliquent au projet;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité s’engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d’exploitation continue de l’infrastructure visée;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité s’engage, si elle obtient une aide financière, à assumer tous les coûts non admissibles au programme et tout dépassement de coûts associés au projet;

° QUE le directeur général, Monsieur Yves Chassé, soit autorisé à signer tous les documents pouvant donner effet à la présente.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-24**

**AUTORISATION-DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION D’UN GARAGE-MATRICULE : 1617-99-7230-MONSIEUR PIERRE THIBEAULT**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la demande de permis de construction d’un garage formulée par Monsieur Pierre Thibeault pour le matricule portant le numéro 1617-99-7230 (Lot : 3169785);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris en considération le courriel du 17 avril 2019 de Monsieur Daniel Charette, inspecteur en bâtiment de la MRC de La Matanie demandant l’approbation de la municipalité pour la construction d’un nouveau garage décalé de 3 à 4 pieds vers l’est par rapport à celui existant en raison d’une servitude existante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité autorise l’émission du permis pour la construction d’un nouveau garage pour l’immeuble portant le matricule : 1617-99-7230 (Lot : 3169785), propriété de Monsieur Pierre Thibeault;

° QUE copie de la présente résolution soit transmise à Monsieur Daniel Charette, inspecteur en bâtiment de la MRC de La Matanie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-25**

**PROPOSITION-DOSSIER DE MISE EN DEMEURE-IMMEUBLE MATRICULE : 1618-21-0713**

CONSIDÉRANT le dossier de mise en demeure pour l’immeuble portant le matricule : 1618-21-0713;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la proposition du propriétaire en date du 22 février 2019 relativement à son dossier de mise en demeure;

CONSIDÉRANT QUE la proposition du propriétaire a été transmise, en date du 09 avril 2019, à l’inspecteur en bâtiment de la MRC de La Matanie, Monsieur Daniel Charette, pour commentaires;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Daniel Charette a transmis ses commentaires par courriel en date du 11 avril 2019 concernant la proposition du propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la proposition proposée par le propriétaire ne régularisera pas le dossier de mise en demeure tel que précisé dans le courriel de Monsieur Daniel Charette;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire que le dossier soit régularisé dans les plus brefs délais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité demande au propriétaire de l’immeuble portant le matricule : 1618-21-0713 de prendre rendez-vous pour une rencontre avec l’inspecteur en bâtiment de la MRC de La Matanie, Monsieur Daniel Charette, afin de trouver une solution afin que le propriétaire puisse régulariser définitivement le dossier de mise en demeure;

° QUE le maire et le directeur général sont autorisés à assister à la rencontre avec le propriétaire et l’inspecteur en bâtiment.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-26**

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER-RALLYE INTERMUNICIPAL-LES TRÉSORS DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT la demande formulée par Madame Nadine Turcotte, conseillère en développement rural de la MRC de La Matanie sollicitant un soutien financier pour le rallye intermunicipal *Les trésoriers de La Matanie*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité accepte de soutenir financièrement d’un montant de cent-dollars (100.00$) le Rallye intermunicipal *Les trésors de La Matanie*;

° QUE le montant accordé soir pris dans le poste budgétaire numéro 02-11000-970 (dons).

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-27**

**OFFRE DE SERVICE POUR LES JEUNES 12-17 ANS DE SAINTE-FÉLICITÉ-MADAME STÉPHANIE THIBAULT, DIRECTRICE MAISON DES JEUNES LE REFUGE DES LES MÉCHINS**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de l’offre de service pour les jeunes de 12-17 ans de Sainte-Félicité en date du 06 mai 2019 de madame Stéphanie Thibault, directrice de la Maison des jeunes Le Refuge de Les Méchins;

CONSIDÉRANT QUE l’offre est un service de navette assumé par un bénévole deux (2) soirs par semaine pour la période du 1er juillet au 23 août 2019 afin que les jeunes de Sainte-Félicité puissent avoir l’occasion d’accéder à un milieu de vie sain et encadré par des intervenants qualifiés et de leur donner accès à des activités sportives, de prévention et d’éducation, et ce, offert gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE ce service est rendu possible grâce au Fond de développement du territoire de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité démontre son intérêt de la participation des jeunes de 12-17 ans de Sainte-Félicité aux activités de la Maison des Jeunes Le Refuge de Les Méchins.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-28**

**CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DE SAINE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES-ÉTÉ 2019-LETTRE DE MONSIEUR NIXON SANON DE LA MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du courriel du 03 mai 2019 de Monsieur Nixon Sanon de la MRC de La Matanie concernant une campagne de sensibilisation de saine gestion des matières résiduelles pour la saison estival 2019 par l’embauche de deux (2) étudiants pour faire du porte à porte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE la campagne de sensibilisation de saine gestion des matières résiduelles soit publiée dans le prochain *Petit Journal* de la municipalité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-29**

**APPUI-COMMISSION SCOLAIRE DES MONTS-ET-MARÉES-GOUVERNANCE DE L’ÉCOLE PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT QUE l’école publique est un bien et une richesse qui appartient non seulement aux utilisateurs de ses services, mais aussi à l’ensemble des citoyennes et citoyens du Québec;

CONSIDÉRANT QU’une commission scolaire est un collectif qui comprend des écoles primaires et secondaires, des centres d’éducation aux adultes et de formation professionnelle, des services pédagogiques, des services administratifs et des services techniques et qu’elle œuvre dans le respect des principes d’accessibilité, d’égalité des chances et de répartition équitable des ressources;

CONSIDÉRANT QUE les établissements et les services d’une commission scolaire travaillent en synergie et en collaboration afin d’assurer la réussite du plus grand nombre possible d’élèves, jeunes et adultes;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois des écoles publiques est régi par une *gouvernance de proximité régionale et locale*;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur a notamment pour mandat d’établir les grandes orientations de l’école publique québécoise et de veiller au financement adéquat de ses activités;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires d’une commission scolaire a notamment pour mandat d’appliquer ces orientations et de gérer les ressources mises à sa disposition dans une perspective qui tient compte des particularités régionales et locales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d’établissement d’une école a notamment pour mandat d’adopter et d’approuver les décisions qui s’appliquent spécifiquement à son milieu;

CONSIDÉRANT QUE le comité de parents d’une commission scolaire a notamment pour mandat de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT QUE toutes ces instances de gouvernance sont assujetties à une reddition de compte et sont redevables envers la population;

CONSIDÉRANT l’intention exprimée par le gouvernement du Québec de procéder à une modification de la gouvernance régionale et locale du réseau des écoles publiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu majoritairement (Madame Sandra Bérubé se retire dans ce dossier car elle commissaire d’école) :

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité démontre son appui à ce :

QUE la Commission scolaire des Monts-et-marées signifie, par l’envoi d’une copie, la présente au Ministre de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, au premier ministre du Québec, M. François Legault, et aux chefs des partis de l’opposition à l’Assemblée nationale l’importance que tout projet de modification de la gouvernance du réseau des écoles publiques du Québec tienne compte des principes de gouvernance suivants :

° Une **gouvernance de proximité**, autant de niveau régional ou local, dans un esprit de subsidiarité (décision près de l’action);

° Une **gouvernance représentative et imputable** qui a pour obligation de rendre des comptes et de tenir des séances publiques;

° Une **gouvernance partagée** entre les représentants des citoyennes et des citoyens qui vivent sur le territoire d’une commission scolaire, et les représentants des parents des élèves qui fréquentent les établissements de la commission scolaire;

° Une **gouvernance élue** qui offre à l’ensemble des citoyennes et citoyens ainsi qu’aux parents la possibilité d’exercer leur droit de choisir démocratiquement leurs représentants.

**CUEILLETTES DES GROSSES VIDANGES DU PRINTEMPS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe le Conseil municipal que Groupe Bouffard Sanitaire inc. fera la cueillette des grosses vidanges du printemps les 5 et 6 juin 2019.

Un avis sera publié dans le prochain *Petit Journal* pour informer les contribuables de la municipalité.

**RENCONTRE AVEC MADAME MARTINE THIBAULT-COLLECTIVITÉ 733**

Madame Martine Thibault, coordonnatrice en loisirs pour Collectivé 733 rencontre le Conseil municipal pour informer de son rôle et des tâches à accomplir et projets à réaliser pour la Collectivité du 733 pour les prochains mois.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire, Monsieur Andrew Turcotte, invite les huit (8) personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 20h12, Fin : 20h35)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-30**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 06 mai 2019, l’ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 20h36.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Andrew Turcotte Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

Secrétaire-trésorier